



Service public de Wallonie  
Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles  
et de l'Environnement  
Département de la Nature et des Forêts  
Direction d'ARLON

## Cantonement de Florenville

# AMÉNAGEMENT DES BOIS COMMUNAUX DE FLORENVILLE

Rapport rédigé par:

Ir. LEMOINE Nathalie, Chef de cantonnement

Avec la collaboration de:

Christian HENRIET, agent administratif cartographe

Pierre GOBIN, gradué

Pecheur Christian, rédacteur

Les chefs de brigade

Guy MERLOT, Patrick BERT, Christian BAUDE

Les agents des forêts

Bernard BASTIN, Christian BAUDE, Geoffrey CACHARD, Luc  
COLLIGNON Thierry CRAVATTE, Philippe GERARD, Patrice GILLET,  
Jean-Louis MOTCH et Philippe PROTIN

Dominique Pauwels, chef de cantonnement à Saint-Hubert,

Emmanuelle Bousson, ingénieur aménagement à Malmedy,

Aurélie Jeuniaux et Boris Delfosse, ingénieurs au service aménagement à  
Jambes.

Année 2020

---

### *Suivi des modifications*

<b>Motif</b>	<b>Emplacement</b>
Principales remarques reçues de la commission Natura 200 donnant lieu à modification du PPAF (N. Lemoine, 14.01.2022) :	
- les dispositions qui pourraient être prises suite à la présence du castor	3.3.2. (p27)
- évolution de la composition des peuplements feuillus : mesures à prendre pour soutenir la régénération du chêne	6.1.7. (p58)
- amendement du paragraphe sur les contraintes patrimoniales	4.2.1.1. (p45 à 47)
Principales remarques reçues du Pôle Environnement donnant lieu à modification du PPAF (N. Lemoine) :	
- précision des modes de chasse	6.4.1. (p81)

---

## Table des matières

Chapitre 1 : Identité de la forêt.....	6
1.1. PROPRIETAIRE.....	6
1.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE .....	6
1.3. ETENDUE AMENAGEMENT .....	6
1.4. DONNEES ADMINISTRATIVES ET DE GESTION.....	9
Chapitre 2 : Motivations de la révision de l'aménagement.....	10
Chapitre 3 : Caractéristiques générales .....	11
3.1. STATISTIQUE PHYSIQUE.....	11
3.1.1. Topographie – Hydrographie .....	11
3.1.2 Geologie .....	12
3.1.3 Climat et zones bioclimatiques.....	12
3.1.4 Pédologie.....	13
3.1.5. Forêts anciennes .....	14
3.1.6. Voiries .....	15
3.1.7. Tourisme - Pénétration en forêt – Carte militaire pam.....	15
3.2. STATISTIQUE DES PEUPEMENTS.....	18
3.2.1. Répartition Feuillus-Résineux.....	18
3.2.2. Peuplements Feuillus.....	19
3.2.3. Peuplements Résineux.....	24
3.3. STATISTIQUE BIOLOGIQUE.....	26
3.3.1. Phytosociologie .....	26
3.3.2. Espèces .....	27
3.4. STATISTIQUE ÉCONOMIQUE.....	30
3.4.1. Volumes de Bois vendus .....	30
3.4.2. Revenus de la forêt .....	31
3.4.3. Dépenses de la Forêt.....	32
3.4.4. Synthèse.....	33
3.5. STATISTIQUE CHASSE.....	33
Chapitre 4 : Respect des contraintes.....	36
4.1. CONTRAINTES LEGALES .....	36
4.1.1. Contraintes prévues par le CODT .....	36
4.1.2 Contraintes prévues par le Code Forestier.....	37
4.1.3 Contraintes prévues par la Conservation de la Nature .....	37
4.2. CONTRAINTES PATRIMONIALES .....	45
4.2.1. Vocation de conservation du patrimoine forestier.....	45
4.2.2. Vocation de protection .....	47
4.3. AUTRES CONTRAINTES.....	51

---

4.3.1. La certification forestière pefc.....	51
4.3.2. La convention fauchage tardif.....	52
4.3.3. Commune Maya .....	52
Chapitre 5: Objectifs .....	52
5.1. FONCTION DE PRODUCTION.....	52
5.2. FONCTION ECOLOGIQUE.....	52
5.3. FONCTION SOCIALE, CULTURELLE et RÉCRÉATIVE.....	53
5.4. FONCTION CYNÉGÉTIQUE.....	53
5.5. EQUILIBRE ENTRE LES FONCTIONS.....	53
Chapitre 6 : Moyens mis en œuvre.....	54
6.1. MESURES GENERALES .....	54
6.1.1. Parcellaire.....	54
6.1.2. Série-objectif .....	55
6.1.3. Secteur .....	55
6.1.4. Vocations.....	56
6.1.5. Forêt productive .....	56
6.1.6. Aptitude des stations .....	56
6.1.7. Forêt future.....	57
6.1.8. Exploitabilité .....	59
6.1.9. Rotation, organisation des coupes, tableau des exploitations.....	59
<i>Rotation</i> .....	59
6.2. METHODES D'AMENAGEMENT APPLIQUEES A CHACUN DES SECTEURS.....	62
6.2.1. Les futaies irrégulières feuillues.....	62
6.2.2. Les futaies régulières résineuses .....	68
6.2.3. Les futaies irrégulières résineuses .....	71
6.2.4. Les futaies irrégulières mixtes.....	74
6.2.5. Les futaies régulières résineuses extensives.....	75
6.2.6. Les réserves naturelles intégrales .....	76
6.3. TRAITEMENTS SPECIFIQUES .....	76
6.3.1. Traitement par vocations .....	76
6.3.2. Traitements spécifiques pour le maintien de la biodiversité (article 71 du CF).....	76
6.4. FONCTION CYNEGETIQUE.....	79
6.4.1. La régulation des populations.....	80
6.4.2. Les mesures de gestion du milieu.....	81
6.4.3. L'amélioration de la liberté des parcours .....	82
6.4.3. Le nourrissage .....	82
6.5. FONCTION CULTURELLE, SOCIALE OU RECREATIVE.....	83
6.5.1. Le paysage.....	83
6.5.2. Les zones d'accès libre.....	83

---

6.5.3. Les parcours balisés et les aménagements touristiques .....	84
6.6. PROGRAMME INDICATIF ANNUEL DES TRAVAUX .....	85
6.6.1. Opérations sylvicoles .....	85
6.6.2. Entretien et création de voirie.....	86
6.6.3 Travaux touristiques .....	86
6.7. SYNTHESE DES ESTIMATIONS FINANCIERES .....	87
6.7.1. Estimation des prélèvements possibles et des revenus du bois escomptés au cours des 12 prochaines années.....	87
6.7.2. Estimation des revenus de chasse escomptes au cours des 12 prochaines années .....	88
6.7.3. Estimation des dépenses prévues au cours des 12 prochaines années pour les travaux .....	88
Chapitre 7 : Contrôle de la réalisation des objectifs.....	89

# Chapitre 1 : Identité de la forêt

## 1.1. PROPRIETAIRE

Propriétaire : Commune de Florenville  
N° propriétaire : 3174  
Adresse : Rue du Château 5  
Téléphone : 061 / 325 . 850

## 1.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Province : Luxembourg

Communes de situation : Florenville à l'exception des compartiments 210, 220, 240, 270, 300, 810, 820, 830, 840, 850 et 850 qui sont situés sur la commune de Chiny

Cartes IGN : 67/3-4 Herbeumont-Suxy, 67/7-8 Florenville-Chiny, 68/1-2 L'église Anlier, 68/5-6 Tintigny Etalle et 70/3-4 Villers-devant-Orval.

La carte des limites de propriété est présentée en annexe carto 1.1.1.

## 1.3. ETENDUE AMENAGEMENT

### *Etendue aménagement*

A ce jour, les parcelles sont décrites sur base de l'étendue cadastrale de 3349 ha 40 a 15 ca.

Cette étendue est utilisée pour tout ce qui est lié au parcellaire.

L'étendue cartographique est de 3465 ha 11 a 03 ca. Cette étendue est utilisée pour tout ce qui est description de la propriété.

Le passage du parcellaire à l'étendue cartographique sera envisagé dans les prochaines années.

La liste des parcelles cadastrales est jointe en annexe 1

### *Prise en compte dans l'aménagement de certaines parcelles qui n'ont pas le statut de bois soumis*

Le Décret du 15/07/08 relatif au Code forestier prévoit que les peuplements situés en zones d'habitat ou d'habitat à caractère rural ainsi que les zones de parc ne sont pas soumis au régime forestier. Ces peuplements dont la surface est assez limitée sont décrits ci-dessous :

- 0.60 ha de zone d'habitat et 11.71 ha en zone d'habitat à caractère rural. Ces surfaces représentent de petites zones en bordure de massifs,
- 11.44 ha en zone de Parc (compartiment 982 – Bois du Terme).

Ces surfaces qui représentent 0.7% de l'étendue de l'UA ont été maintenues dans l'aménagement et le Département de la Nature et des Forêts en assure la gestion tant que ces zones gardent une vocation forestière. En cas d'aliénation ou de changement de mode de jouissance, aucune dérogation ne doit être demandée puisque ces peuplements ne sont pas soumis.

Zones du plan de secteur	Surface (ha)	Compartiments
Zone d'habitat à caractère rural	11,70	540, 560, 937, 982, 24, 32, 280, 311, 652, 691 (bords de parcelles)
Zone de parc	11,44	982 (le Terme)
Zone d'habitat	0,60	560, 433, 982 (bord de parcelles)
<b>Total</b>	<b>23,74</b>	

### *Parcelles communales soumises et gérées en RND*

La commune est également propriétaire d'une étendue de 13 ha 19 96 ha soumise au régime forestier qui a fait l'objet des différentes conventions de mise à disposition des terrains à la Région wallonne en vue d'y créer des RND. Ces surfaces sont reprises dans le tableau ci-dessous. Elles ne font pas partie du présent aménagement mais contribuent de manière globale à la biodiversité au sein des territoires communaux.

Localisation	Surface (ha)	Statut RND
Point de vue de Chassepierre	1,4305	AGW du 3/4/2014
La Ficherulle à Fontenoille	2,2094	AGW du 10/1/2013
L'Oratoire à Lambermont	1,8492	AGW du 10/01/2013
Les marnières à la Sirre	1,2259	RND en voie de création
Roche à l'Appel	2,9749	RND en voie de création
Marais de la Terme	3,5097	RND en voie de création



*A Lambermont, la pelouse de l'oratoire a été classée en réserve naturelle domaniale et est pâturée par des moutons et des chèvres.*



*A Muno, le site de la Roche à l'Appel est géré en réserve naturelle domaniale. La gestion a notamment pour objet de garder bien dégagés les affleurements rocheux et de favoriser les lichens présents sur le site.*



*A Chassepierre, le site est géré par des moutons de Soay et des chèvres. La gestion a pour objet le maintien d'un milieu ouvert de type pelouse fleurie*

## 1.4. DONNEES ADMINISTRATIVES ET DE GESTION

Coordonnées du cantonnement de Florenville

Rue de Neufchâteau 1 à 6820 Florenville

Tel. : 061/325.280

Fax : 061/325.299

e-mail : [florenville.cantonement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:florenville.cantonement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be)

Chef de cantonnement : Ir. Nathalie LEMOINE

Numéro de l'entité d'aménagement : P3174

Numéro de la propriété : 3174

Numéro de l'unité d'aménagement : 1

Liste des compartiments : annexe 2

Carte des triages : annexe carto 1.1.2

Les derniers aménagements de la propriété de Florenville comportaient 7 unités d'aménagement regroupant des parcelles géographiquement proches des anciennes communes dont elles portent le nom et auxquelles elles étaient rattachées avant la fusion des communes.

Le dernier plan de régénération résineux (2009) recherchait l'équilibre des revenus sur l'ensemble de la propriété de Florenville mais avait maintenu les anciennes unités d'aménagement. Dans un souci de simplification administrative, il nous est dès lors apparu opportun de fusionner ces dernières.

Nous avons néanmoins jugé utile de présenter ce tableau faisant le parallèle entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature, le nom des anciennes unités d'aménagement (UA) étant souvent utilisé pour la description physique de la propriété.

**Tableau 1. Anciennes unités d'aménagement, nom du triage et préposé forestier attitré**

Ancienne unité d'aménagement	N°	Surface (ha)	Nom et n° du triage Préposé forestier	Liste des compartiments
Lacuisine	1	402 ha 32 a 32	Triage n°13 Lacuisine : vacant Triage n°7 Chassepierre : Bernard Bastin	210, 220, 230, 240, 250, 260, 270, 280, 290, 300, 311, 313, 321, 322, 323.
Villers Devant Orval	2	286 ha 65 a 05	Triage n°5 Orval : vacant	511, 512, 520, 530, 540, 551, 552, 560, 570, 580.
Muno	3	804 ha 43 a 45	Triage n°8 Muno : Geoffrey Cachard	611, 612, 613, 614, 615, 616, 620, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 641, 642, 651, 652, 660, 670, 680, 691, 692, 700, 710, 720
Florenville Aisances	4	599 ha 30 a 15	Triage n°6 Florenville : Philippe Gérard Triage n°7 Chassepierre : Bernard Bastin	910, 921, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 941, 942, 943, 944, 950, 960, 970, 981, 982, 983, 984
Sainte – Cécile	5	681 ha 88 a 37	Triage n°9 Ste Cécile : Patrice Gillet Triage n°10 Conques : Thierry Cravatte	10, 20, 21, 22, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 50, 60, 70, 80, 81, 82, 90, 100, 110, 120.
Chassepierre-Fontenoille	6	225 ha 92 a 25	Triage de Chassepierre : Bernard Bastin Triage de Ste Cécile : Patrice Gillet	410, 420, 431, 432, 433, 440, 450, 460, 470, 481, 482.
Forêt de Chiny	7	348 ha 88 a 56	Triage de Chiny : vacant Triage de Moyen : vacant	810, 820, 830, 840, 850, 860.

# Chapitre 2 :

# Motivations de la révision de l'aménagement

Plusieurs raisons sont à l'origine de la révision de l'aménagement forestier de la propriété.

- Les anciens aménagements et le plan de régénération des peuplements résineux approuvé le 3 avril 2009 par le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sont arrivés à échéance. Il s'avère donc indispensable de reprogrammer, dans un document global pour l'ensemble de la propriété, les délivrances et les travaux tant au niveau des peuplements feuillus que résineux,
- Les dernières lois et circulaires doivent être intégrées de manière officielle dans notre gestion. Citons notamment :
  - \* le Code forestier révisé le 15 juillet 2008,
  - \* la circulaire dite « aménagement » (n°2619, 1997) applicable aux forêts soumises, ainsi que son complément (2005) relatif aux « *Normes de gestion pour favoriser la biodiversité dans les bois soumis au régime forestier* »,
  - \* le réseau Natura 2000,
- Une partie des peuplements résineux est proposée en traitement irrégulier, ce qui n'était pas intégré dans les anciens plans de régénération.

L'aménagement présenté a donc comme objectif de mener une réflexion globale sur la gestion de l'ensemble de la propriété. Il tiendra compte de la notion de multifonctionnalité de la forêt.

C'est ainsi que l'aménagement se préoccupera dans leur ensemble des aspects:

- économiques (production de bois et chasse),
- écologiques (protection des sols et de l'eau et conservation de la forêt),
- sociaux (tourisme et chasse).

Dans ce cadre, des travaux et traitements particuliers seront proposés et planifiés dans le temps et dans l'espace pour atteindre les objectifs fixés.

Le plan de régénération résineux a été établi sur une période de 36 ans. Néanmoins, la programmation des mises à blanc résineuses n'est prévue que pour 12 ans.

De ce fait, l'aménagiste sera amené à réévaluer la situation dans 12 ans et à fixer une nouvelle programmation des coupes aussi proche que possible des réalités terrain.

L'aménagement prend cours le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (exercice 2020).

# Chapitre 3 : Caractéristiques générales

## 3.1. STATISTIQUE PHYSIQUE

### 3.1.1. TOPOGRAPHIE – HYDROGRAPHIE

La propriété communale de Florenville est située aux confins de l'Ardenne et de la Gaume. Le territoire est situé sur les cartes IGN suivantes : 67/3-4 Herbeumont-Suxy, 67/7-8 Florenville-Chiny, 68/1-2 L'église Anlier, 68/5-6 Tintigny Etalle et 70/3-4 Villers-devant-Orval.

Au nord, se trouve le grand bloc de forêts ardennaises, plateau en légère déclivité vers le sud qui est sculpté par le relief accidenté de la vallée de la Semois et de ses principaux affluents (dont la Vierre). On traverse ensuite la dépression marneuse de la Semois avec quelques petits bois épars. On rejoint enfin, le bloc forestier situé sur le plateau surmontant la première cuesta, orienté en pente douce vers le sud et également découpé de nombreuses vallées parfois bien encaissées.

Les points les plus hauts du bloc forestier ardennais sont situés à 435 m pour l'antenne de Lacuisine et 425 m pour la maison blanche à Sainte-Cécile.

La Semois, dans sa traversée des bois communaux, passe de 305 m à Chiny (point amont) à 280 m à Sainte-Cécile au niveau de la Vanne des Moines (point aval).

Les points hauts du bloc forestier de Gaume sont 360 m pour le Beuban et 345 m pour la Bourbieuse. La Marche à Villers-devant-Orval se trouve à une altitude de 200 m.

Ces différences d'altitude ont un impact non négligeable sur le climat local et de ce fait sur la gestion forestière.

Sur le plan hydrographique, la propriété se situe sur les bassins hydrographiques suivants (annexe carto 1.4.2) :

- bassin de la Semois: Anciennes UA de Saint-Cécile, Lacuisine, Florenville Forêt
- bassin de la Marche : Anciennes UA de Florenville Aisances, Villers-devant-Orval, Chassepierre Fontenoille et de Muno

Notons la présence de nombreuses sources et l'existence de plusieurs points de captage dans les forêts gaumaises. Ces captages, exploités par l'AIVE, captent l'eau issue de sources affleurant au niveau de couches de marnes intercalées dans les couches de sables et de grès sinémuriens. Ils doivent faire l'objet d'une grande attention pour assurer la protection de leur eau (annexe carto 1.4.3).

Les principales caractéristiques hydrographiques utiles pour la gestion forestière sont reprises sur les cartes de protection de l'eau et des pentes et sur la carte des captages (annexe carto 1.4.4).

### 3.1.2 GEOLOGIE

Au niveau géologie (annexe carto 1.5.2), on distingue :

- 1- Les assises primaires de l'Eodévonien : Siegenien inférieur et Gedinien sur lesquelles on trouve les blocs forestiers de la retombée sud de l'Ardenne (anciennes unités d'aménagement de Lacuisine, de Muno partie, de Sainte-Cécile et de Florenville Forêt).
- 2- Les assises marneuses du jurassique inférieur (ancienne unité d'aménagement Florenville Aisances partie)
  - marnes hettangiennes situées au niveau de la dépression marneuse bordant la Semois (bois des Prés, bois de Monceau, bois des Huttes sur Florenville Aisances partie),
  - marnes sinémuriennes qui affleurent au niveau des petits massifs boisés à front de cuesta (bois du Terme, ...)
- 3- Les assises sablo-gréseuses sinémuriennes du jurassiques inférieur sur lesquelles on trouve les blocs forestiers de la première cuesta (anciennes unités d'aménagement Florenville Aisances partie, Chassepierre- Fontenoille, Villers-devant-Orval et une partie de Muno).

### 3.1.3 CLIMAT ET ZONES BIOCLIMATIQUES

Le climat est de type maritime tempéré et relève du domaine médio-européen.

Sur la carte des territoires bioclimatiques (annexe carto 1.4.1), la forêt communale comprend 3 zones bioclimatiques distinctes :

Zone bioclimatique	surface (ha)	% UA	anciennes unités d'aménagement
Basse et moyenne Ardenne	2159,76	62%	Muno ie, Sainte-Cécile, Lacuisine, Florenville Forêt
Haute Lorraine	1016,83	30%	Villers-devant-Orval
Basse Lorraine	288,52	8%	Florenville Aisances, Chassepierre, Muno ie
Total	3465,11	100%	

Les principales données climatiques de la commune sont présentées ci-dessous.

#### *Données climatiques de la commune de Florenville selon l'IRM*

Température moyenne annuelle (C°)	9.0
Température moyenne du mois le plus froid (C°)	1.4
Température moyenne du mois le plus chaud (C°)	17.2
Pluviosité annuelle moyenne (mm)	1225.4
Durée moyenne de la période de végétation (*)	du 15/6 au 15/9
Nombre moyen de jours de gel (t° min < 0°)	86
Nombre moyen de jours de gel sévère (t° min < -10°c)	4.8
Nombre moyen de jours de neige	29.6

\* Période de végétation – seuil 10° : nombre de jours où la température moyenne journalière est supérieure à 10°C (Weissen *et al.*, 1991)

A côté de ces données climatiques « moyennes », il convient de souligner la différence de climat existant entre la partie ardennaise plus rude et la partie lorraine plus clémente, en particulier l'ancienne série de Villers-devant-Orval (altitude variant de 200 à 435 m).

Le risque de gelées tardives est une donnée climatique importante à prendre en compte, particulièrement pour le reboisement des vallées ardennaises.

Comme pour l'ensemble de la Belgique, les vents les plus fréquents viennent du Sud-Ouest. On retrouve ensuite les vents d'Est, en proportion élevée au printemps (hâles de printemps qui peuvent être préjudiciables certaines années aux plantations de douglas).

Selon les spécialistes du climat, l'augmentation régulière des gaz à effet de serre se traduirait par un réchauffement avec des sécheresses plus longues et plus intenses en été et par un accroissement des précipitations en hiver.

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes figurent également parmi les conséquences probables du réchauffement climatique.

Il est donc établi que tous les arbres qui sont plantés aujourd'hui connaîtront un autre climat que celui qui prévaut aujourd'hui. Ce paramètre est donc essentiel à prendre en compte dans le choix des essences à reboiser et, face à ces incertitudes, favoriser la diversification des essences.

### 3.1.4 PEDOLOGIE

La propriété s'étend sur les cartes de sols 672S, 673S, 674S, 676N, 677S, 677N, 678S, 678N et 704N.

L'annexe carto 1.5.1 présente les cartes des sols de la propriété.

Au niveau de la texture, la grande majorité des sols ardennais sont des sols limono-caillouteux cartographiés G et plus rarement A-G (60% de l'UA).

Sur la partie lorraine du territoire, la majorité des sols forestiers sont des sols limoneux assez lourds cartographiés A et L (13%), ou des sols limono-sableux à sablo-limoneux voire sableux de type P, S ou Z (22%) ; enfin, on répertorie de faibles surfaces de sols argileux E et U (1%) localisés sur les marnes.

Notons la très faible représentativité de sols tourbeux au niveau de la propriété (6 ha).

La répartition des sols sur base des textures est reprise dans le tableau ci-dessous.

Texture	surface (ha)	% de l'UA
Sols limono-caillouteux G et A-G	2.071,00	60%
sols argileux U et E	44,17	1%
sols limoneux A et L	454,90	13%
sols limoneux légers et sablo-limoneux P, S et Z	760,37	22%
sol tourbeux	5,67	0%
non cartographié	128,99	4%
<b>Total</b>	<b>3.465,11</b>	<b>100%</b>

Pour ce qui est de la profondeur utile, la majorité de sols sont cartographiés comme profonds à assez profonds. On compte seulement 10 ha de la propriété cartographiés avec des profondeurs faibles notées supérieures ou égales à 4.

En ce qui concerne le drainage, la majorité des sols présentent un drainage normal (81%). Pour 7 % le drainage est excessif, pour 8% il est imparfait. Seulement 1% des sols se caractérisent par des problèmes de drainage fortement ralenti (voir détail des implications sylvicoles dans le chapitre 4).

drainage	surface (ha)	% de l'UA
a excessif	231,80	7%
b normal	2.769,00	80%
c normal	17,75	0%
D imparfait	273,63	8%
F -ralenti, vallées	3,59	0%
h - ralenti	0,32	0%
l - ralenti (argiles blanches)	34,13	1%
non cartographié	134,89	4%
<b>Total général</b>	<b>3.465,11</b>	<b>100%</b>

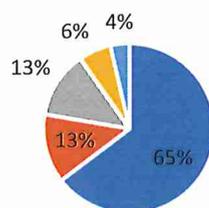
### 3.1.5. FORETS ANCIENNES

La carte des forêts anciennes réalisée par le DEMNA (Th. Kervyn) est présentée en annexe 1.3.1. Le tableau ci-dessous reprend les grands types de forêts identifiées sur la propriété de Florenville : forêts anciennes subnaturelles, transformation résineuse de forêts anciennes, boisements feuillus et boisements résineux.

Ce tableau met en évidence que 65% de l'UA (càd 82% des peuplements feuillus) sont des forêts historiques correspondant à la catégorie « forêts anciennes subnaturelles » qui sont des forêts feuillues déjà présentes sur la carte de Ferraris et qui n'ont jamais été converties en agriculture ou en peuplements résineux. Ces forêts ont un intérêt écologique tout particulier.

Type de forêt	surface (ha)	% UA
Forêts anciennes subnaturelles	2.238,19	65%
Transformation résineuse	452,89	13%
Boisement feuillus	438,63	13%
Boisement résineux	210,13	6%
non défini	125,27	4%
Total	3.465,11	100%

Répartition des types de forêts au sein de l'UA



- Forêts anciennes subnaturelles
- Transformation résineuse
- Boisement feuillus
- Boisement résineux
- non défini

### 3.1.6. VOIRIES

Le réseau de voirie et de quais de chargement existant est satisfaisant. Ce réseau est décrit à l'annexe carto 1.8.1.

Il nécessite un entretien continu qui est bien pris en charge par la commune.

L'entretien ordinaire consiste à entretenir les banquettes par fauchage, à curer les aqueducs et les fossés, à combler les ornières, ...

L'entretien extraordinaire consiste à recharger l'entièreté du coffre des voiries fortement détériorées et, si nécessaire, à poser des filets d'eau.

Le stockage des bois pourrait localement être amélioré par la mise en place de quelques aires de stockage ou l'amélioration de certaines entrées charretières.

### 3.1.7. TOURISME - PENETRATION EN FORET – CARTE MILITAIRE PAM

La région de Florenville est une région touristique qui a toujours beaucoup plu aux randonneurs et amoureux de la nature et de la forêt. Les sentiers de promenades y ont été développés depuis de très nombreuses années et sillonnent nos massifs boisés.

Depuis quelques années, on constate une augmentation de la fréquentation de nos forêts par les habitants de nos villages (marche, VTT, jogging, récolte de champignons, ...)

#### *Curiosités touristiques*

La forêt communale de Florenville compte plusieurs curiosités touristiques ou sont situées à proximité de sites remarquables.

Notons en particulier :

- Les points de vue qui ont été restaurés par le Contrat Rivière Semois : Pinco et Génifa à Lacuisine, la Bohanan à Azy, Castelain à Sainte-Cécile, ...



*Azy compartiment 290 – Point de vue de la Bohanan permettant d'admirer un méandre de la Semois et les forêts voisines*

- L'abbaye d'Orval dont le réseau de promenades balisées emprunte les bois communaux,

- Le prieuré de Conques et ses alentours,
- Les vestiges romains de Chameleux,
- La Roche à l'Appel à Muno, site particulièrement connu des géologues pour la grande diversité d'assises géologiques présentes sur un territoire limité, ...



*Muno – Poudingue affleurant sur le site de la Roche à l'Appel*

### ***Itinéraires permanents et carte des promenades pour piétons, cavaliers et VTT***

De nombreux itinéraires balisés ont été matérialisés dans la forêt communale de Florenville et dans les autres forêts soumises du cantonnement.

Il s'agit de parcours locaux ou d'itinéraires de grandes distances tels le GR, la Gaume Buissonnière, la transgaumaise, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, ...

Une carte des promenades a été réalisée par la Maison du tourisme et les SI locaux, en concertation avec le DNF, et est commercialisée dans les structures touristiques (annexe carto 1.9.2).

Assez récemment, un parcours trail, en partie sur les bois communaux de Florenville a été autorisé au départ d'Herbeumont et divers projets d'implantations touristiques sont en cours de discussion (passerelle au-dessus de la Semois, ....).

### ***Itinéraires temporaires pour piétons, cavaliers et VTT***

Le cantonnement est fréquemment sollicité pour des demandes d'autorisation pour le balisage de circuits temporaires.

Pour donner une idée de la pression que cela représente sur la forêt, le tableau repris ci-dessous reprend le nombre d'autorisations annuelles accordées pour des itinéraires passant en totalité ou en partie sur le territoire communal de Florenville.

Année	Cavaliers	Marches- joggings	VTT	Autre (Adeps)
2015	2	29	15	43
2016	3	36	20	88
2017	5	39	23	87

**Cueillette**

La commune a pris la décision d'autoriser la cueillette de fleurs et de fruits dans les bois communaux (délibération du conseil communal du 25 avril 1996).

**Camps scouts**

De nombreux camps scouts s'installent aux abords de nos villages et de massifs boisés durant l'été.

De manière à permettre aux scouts de disposer de zones d'accès libre où la circulation hors bois et chemins est autorisée, conformément aux instructions en vigueur, des aires de jeu pour les mouvements de jeunesse ont été désignées au sein des anciennes unités d'aménagement en tenant compte de la localisation habituelle des lieux de camp.

14 zones ont ainsi été définies pour une surface totale de 237 ha 29 (annexe carto 1.9.1).

Ancienne série	Lieu-dit	Surface
Villers Devant Orval	Bois le Baty	23 ha 00
Lacuisine	La Rochette	5 ha 15
Lacuisine	Pinco	13 ha 83
Lacuisine	Roche aux corbeaux	10 ha 70
Florenville	Le terme	10 ha 80
Florenville	La Concille	15 ha 20
Sainte-Cécile	Aisances de Chassepierre	10 ha 70
Sainte-Cécile	La Coupe	19 ha 80
Muno	La Roche à l'Appel	58 ha 00
Muno	Le Monty	11 ha 76
Muno	Le Fond Jamais	5 ha 21
Chassepierre	Mersinha	7 ha 20
Chiny	Les Rauillets	24 ha 94
Chiny	Pré Moré	21 ha 00

**Course d'orientation**

Une convention a été signée avec l'ADEPS et la Fédération d'orientation. Elle autorise la réalisation de cartes d'orientation et définit les conditions d'utilisation de ces cartes.

Les anciennes unités d'aménagement concernées sont Florenville forêt, Lacuisine partie (chasse de Chiny) ainsi que Florenville Aisances partie (bois du Terme et de la Concille – chasse non louée).

**Exercices militaires**

La carte « M-736 PAM » précise les différentes zones d'accès aux militaires.

Trois zones de bivouac ont été définies sur la propriété.

Les militaires consultent systématiquement la direction DNF en cas de manœuvre dans les bois soumis.

**Autorisations particulières permanentes**

Le compartiment 311 parcelle 2 *ie* d'une surface de 2,50 ha fait l'objet d'une convention d'occupation avec un privé en vue de développement de sport-aventure.

***Autorisations particulières temporaires***

Diverses autorisations de circuler en forêt sont accordées chaque année conformément, à la législation en vigueur pour autoriser la circulation pour raisons scientifiques ou à des artistes (photographes animaliers notamment).

**3.2. STATISTIQUE DES PEUPELEMENTS****3.2.1. REPARTITION FEUILLUS-RESINEUX**

La superficie forestière communale de Florenville (3349,40 ha) est constituée de 2 735,70 ha de peuplements feuillus (82%), de 604,30 ha de peuplements résineux (18%) et de 9,40 ha (0 %) d'habitats non forestiers.

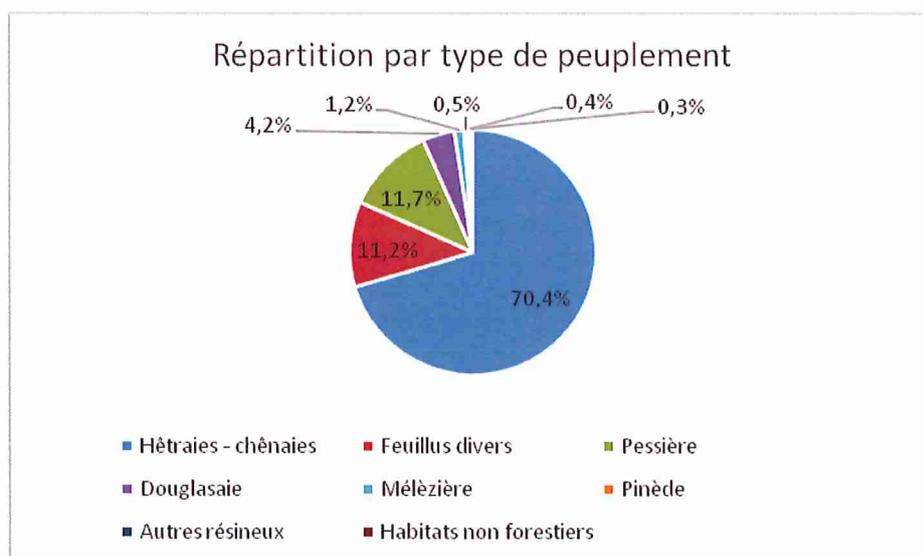
Notons ici l'importance de la superficie feuillue (82%) qui est principalement constituée d'une forêt ancienne subnaturelle.

Les peuplements résineux, minoritaires (18%), ont le plus souvent été établis dans des situations assez marginales : versants les plus pauvres, plaines alluviales, ... ou constituent des nouveaux boisements de terres de culture (Florenville Aisances, Sainte-Cécile).

Les habitats non forestiers sont très peu représentés.

La répartition des grands types de peuplements décrits au niveau du parcellaire est reprise dans le tableau ci-dessous :

	Répartition fe/rés	surface (ha)	% de l'UA
Hêtraies - chênaies	Feuillus	2359,24	70,4%
Feuillus divers	Feuillus	376,46	11,2%
Pessière	Résineux	390,75	11,7%
Douglasaie	Résineux	142,15	4,2%
Mélèzière	Résineux	40,89	1,2%
Pinède	Résineux	17,24	0,6%
Autres résineux	Résineux	13,30	0,4%
Habitats non forestiers	Non forestiers	9,40	0,3%
Total		3349,40	100,0%



### 3.2.2. PEUPEMENTS FEUILLUS

Les peuplements feuillus essentiellement constitués de hêtres, de chênes indigènes et de feuillus divers sont traités en futaie irrégulière (97%) ou en réserve intégrale (3%).

Dans cet aménagement, ils sont répertoriés comme suit :

secteur	Type de peuplement	Parcelle	% UA	Remarque
Irrégulier feuillus	Hêtraie-chênaie	01	79%	Parcelle principale du compartiment, le plus souvent inventoriée
Irrégulier feuillus	Feuillus divers ou hêtraie-chênaie	02		Parcelle secondaire du compartiment, le plus souvent non inventoriée
Laisser faire	Feuillus divers ou hêtraie-chênaie	99	3%	



*Lacuisine compartiment 250 - Hêtraie à luzule présentant une structure d'âges multiples et une très belle régénération naturelle de hêtre*

### 3.2.2.1. Description

Pour la description générale de la futaie feuillue (parcelles 01 et 02), nous nous baserons sur un inventaire aménagement qui a été mis en place sur la propriété en collaboration avec la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux en 2003 (remesurages en 2004 et 2008).

Cet inventaire porte sur l'ensemble des parcelles classées en futaie irrégulière feuillue à la date de la mise en place de l'inventaire. Il comporte 211 unités d'échantillonnage (UE - placettes à nombre de bois fixé). Le taux de sondage est de 1 UE par 12,5 ha (grille de 500m X 250m).

Les données utilisées pour décrire les peuplements feuillus sont issues de la campagne de mesure de 2008.

Ces mesures ayant été prises après l'épisode de dépérissement de la hêtraie, les principales caractéristiques de la futaie feuillue peuvent être considérées comme adaptées pour les besoins du présent aménagement.

#### *Structure des peuplements*

La surface terrière à l'hectare (G/ha) moyenne de l'inventaire aménagement est de l'ordre de 19,7 m<sup>2</sup>/ha (19 m<sup>2</sup> pour les arbres sains et 0,7 m<sup>2</sup> pour les arbres dépérissants).

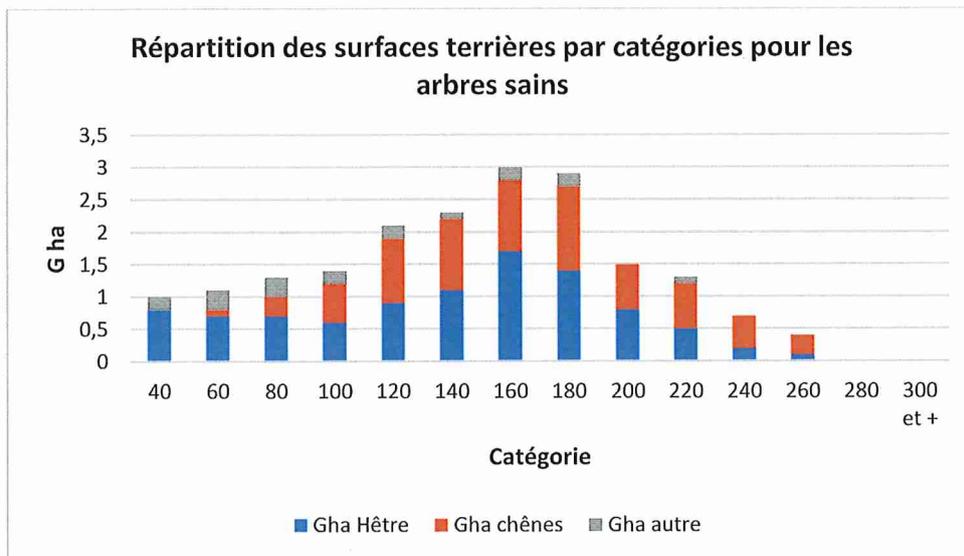
On peut déduire que globalement la surface terrière n'est pas trop éloignée de la surface terrière recherchée selon la norme Fagneray (G avant martelage comprise entre 21 et 14 m<sup>2</sup>/ha selon le pourcentage de chênes), qui permet la bonne dynamique de régénération naturelle des essences présentes (voir chapitre 6).

Notons néanmoins la présence de différences de surface terrière pouvant être importantes entre les points de sondage comme illustré dans le tableau ci-dessous.

Gha	% surface sondée
<10	4,3
10 à 15	16,1
15 à 18	17,1
18 à 22	24,6
22 à 25	13,3
> 25	23,7

Le tableau et le graphique suivants présentent la répartition des surfaces terrières par catégories de grosseur en différenciant le hêtre, les chênes et les autres essences.

Catégorie (cm)	Gha Hêtre (m <sup>2</sup> /ha)	Gha Chênes (m <sup>2</sup> /ha)	Gha autre (m <sup>2</sup> /ha)	Total (m <sup>2</sup> /ha)
40	0,8	0	0,2	1
60	0,7	0,1	0,3	1,1
80	0,7	0,3	0,3	1,3
100	0,6	0,6	0,2	1,4
120	0,9	1	0,2	2,1
140	1,1	1,1	0,1	2,3
160	1,7	1,1	0,2	3
180	1,4	1,3	0,2	2,9
200	0,8	0,7	0	1,5
220	0,5	0,7	0,1	1,3
240	0,2	0,5	0	0,7
260	0,1	0,3	0	0,4
280	0	0	0	0
300 et +	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>9,5</b>	<b>7,7</b>	<b>1,8</b>	<b>19</b>



On notera un déficit des petits bois, en particulier pour le chêne, une forte représentativité des catégories de gros bois et une légère accumulation dans les très gros bois.

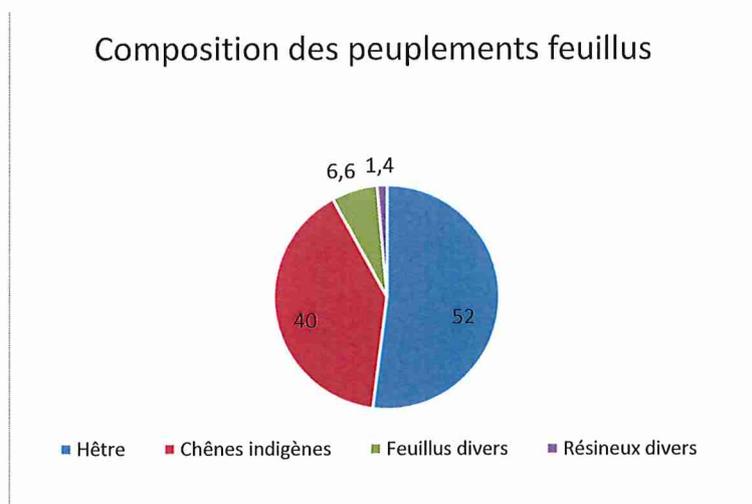
Une analyse plus fine des résultats au niveau des anciennes UA met en évidence :

- que l'ancienne UA de Florenville Forêt se caractérise par une déstructuration profonde liée à l'importance des prélèvements de hêtres scolytés,
- que pour la Gaume, le déficit en petits bois est moins marqué, par contre, il s'étend aux bois moyens.

### Composition

La répartition des surfaces terrières occupées par les différentes essences est de 52% pour le hêtre, 40 % pour les chênes et 6,6% de feuillus divers et 1,4% de résineux divers.

Notons que ces pourcentages moyens peuvent être fort différents selon les situations.



L'annexe carto 2.2.1 représente le pourcentage de chênes présents sur l'ensemble des coupes feuillues de la propriété (information découlant des inventaires complets réalisés).

Les feuillus divers présents dans nos hêtraies sont repris dans le tableau ci-dessous. La composition des peuplements varie de manière significative entre l'Ardenne et la Gaume.

Feuillus divers	% G
charme	3,1
érable sycomore	1,9
frêne	1,3
bouleau	0,6
tilleul	0,4
peuplier tremble	0,1
merisier	0,1
érable plane	0,1
pommier	0,1
sorbier	0,1
chêne rouge	0,1
Total feuillus divers	6,6

Les résineux divers qui représentent 1,4% de la futaie sont essentiellement l'épicéa (1%), le mélèze (0,2%) et le pin sylvestre (0,2%).

### ***Régénération***

L'inventaire aménagement considère que dans l'ensemble la régénération naturelle atteint 35,1% pour 11,3% de régénération considérée comme d'avenir.

En particulier, la régénération se compose de hêtre (8,7%), d'érable (1,1%), de charme (0,5%), de sorbier, bouleau, épicéa, mélèze, ....

Les chênes indigènes sont très peu représentés (0,1%).

Notons que la dynamique de la régénération naturelle du hêtre est très bonne à bonne en Ardenne lorsqu'on n'est pas en situation de déséquilibre forêt-gibier.

Elle est plus délicate en Gaume car, sous bon nombre de peuplements, le sol est recouvert de ronce. Dans ces situations, une « assistance » par travail du sol et lutte contre la ronce ou par plantation est indispensable.

La régénération des essences compagnes du hêtre, à savoir les chênes, le bouleau et le sorbier en Ardenne et le chêne sessile, le bouleau, l'érable, le charme et le merisier en Gaume, est beaucoup plus aléatoire.

Parmi les causes de ce manque de régénération de ces essences notons différents éléments : manque de lumière (pour les essences de lumière), gibier, faible représentativité des semenciers dans le peuplement principal, localement enherbement.

Pour information complémentaire, l'inventaire aménagement de 2004 mettait en évidence la présence de 4% du territoire couvert par des peuplements à faible densité et peu régénérés qui nécessiteraient un reboisement artificiel.

### ***Qualité des peuplements (info non liée à l'inventaire aménagement)***

La qualité des hêtres d'Ardenne est moins bonne que celle des hêtres de Gaume qui présentent un bois plus blanc et souvent mieux conformé avec une plus grande proportion de bois de tranchage.

De plus il subsiste de nombreuses questions relatives à la qualité du bois en Ardenne suite à l'épisode scolytes du début des années 2000 (traces de piqûres recachées, ...).

Les chênes sont le plus souvent industriels (qualités C et D). On notera néanmoins la présence d'une faible proportion (indéterminée à ce jour) de bois de qualité A et B que le service forestier cherchera à valoriser au cours des prochaines décennies.

**Bois mort (info non liée à l'inventaire aménagement)**

Les bois morts et les arbres d'intérêt biologique sont relevés lors des opérations de martelage. Sur le terrain, les bois morts sont marqués du sigle RN ou d'un triangle fermé et numérotés, les arbres d'intérêt biologique sont marqués d'un triangle non fermé et numérotés.

Le tableau ci-dessous présente les relevés effectués dans les parcelles feuillues au cours des 3 derniers exercices.

Exercice	Nombre d'AM à l'ha	Nombre d'AIB à l'ha
2018	1,1	0,5
2017	1,1	0,5
2016	1,0	0,2
Norme Code Forestier	2,0	0,5

On notera que la démarche de désignation systématique des AIB (arbres d'intérêt biologique) a été initialisée après plusieurs martelages de l'exercice 2016, ce qui explique le léger déficit en AIB pour cet exercice. Cependant, vu la structure de nos futaies, les termes d'exploitabilité élevés de nos chênes, la gestion de nos lisières, de nombreux arbres non désignés comme AIB jouent ce rôle, ce qui nous permet d'atteindre largement l'objectif recherché.

**Etat sanitaire**

L'inventaire aménagement de 2008 relève une surface terrière moyenne de 0,6 m<sup>2</sup>/ha de hêtres dépérissants et 0,1 m<sup>2</sup>/ha de chênes dépérissants.

**3.2.2.2 - Gestion en futaie irrégulière par la méthode dite « Fagneray »**

Depuis plus de 50 ans, les futaies feuillues du cantonnement sont traitées en futaie irrégulière selon la méthode dite « Fagneray » qui sera décrite de manière plus détaillée au chapitre 6. Il s'agit d'une méthode qui consiste à calculer l'accroissement du peuplement sur base d'inventaires successifs et à veiller à ce que les martelages maintiennent les peuplements dans des normes de surface terrière optimale pour assurer leur régénération naturelle tout en prélevant l'accroissement (à l'équilibre).

La gestion de nos hêtraies a été récemment marquée par un important épisode de dépérissement du hêtre qui a été particulièrement marqué entre 1999 et 2004. Durant cette période, en Ardenne, seules des coupes sanitaires étaient réalisées alors qu'en Gaume les coupes de bois sains ont pu continuer.

En moyenne au niveau du cantonnement on a prélevé de l'ordre de 23,6 m<sup>3</sup>/ha et par an. Il importe de signaler que les prélèvements ont été fort variables d'un peuplement à l'autre : les futaies situées en Gaume ont été moins impactées que les futaies ardennaises, ces dernières étant d'autant plus touchées qu'on montait en altitude.

L'annexe carto 2.2.2 présente pour chaque coupe feuillue les prélèvements réalisés entre 2000 et 2017. On notera depuis 2016 de nouvelles apparitions de hêtres champignons qui ont localement donné lieu à des relevés de sécurité. Les volumes relevés restent cependant bien inférieurs aux relevés pratiqués durant la période de « crise ».

Le dépérissement du chêne et en particulier du chêne pédonculé observé depuis 2014 a été peu marqué sur la propriété de Florenville et n'a donné lieu qu'à quelques relevés sanitaires assez localisés.

### 3.2.3. PEUPELEMENTS RESINEUX

#### 3.2.3.1. Description

##### *Préambule*

La description des peuplements résineux est basée uniquement sur la cartographie des peuplements. Des mesures de surface terrière et de hauteur dominante sont effectuées dans les peuplements avant le passage en coupe afin de guider le martelage.

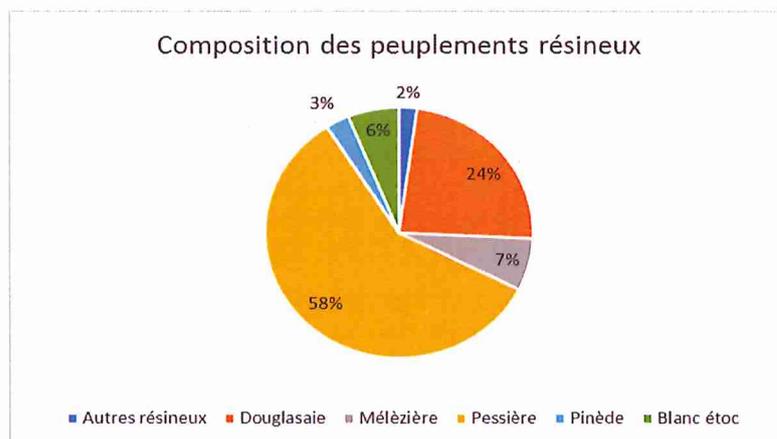
##### *Composition des peuplements résineux*

L'essence de base était l'épicéa et une petite proportion de pin sylvestre. Dans les années 50 sont apparues quelques plantations de mélèze et de douglas.

La plantation de douglas, essence de forte production, s'est accentuée au cours des dernières décennies. Afin d'assurer une certaine diversification résineuse, le mélèze y était associé. L'épicéa, plus sensible aux sécheresses prolongées et moins bien adapté à des deuxièmes et troisièmes générations a été moins planté. Il est néanmoins bien présent dans les régénérations naturelles.

Les principales essences résineuses présentes actuellement dans les peuplements résineux sont par ordre décroissant d'importance : l'épicéa (58%), le douglas (24%), les mélèzes (7%), les pins (3%), les autres résineux (2%), les blanc étocs (6%)

Type de peuplement	surface (ha)	%
Autres résineux	13,3	2%
Douglasaie	142,2	24%
Mélèzière	40,9	7%
Pessière	353,4	58%
Pinède	17,2	3%
Blanc étoc	37,3	6%
Total général	604,3	100%



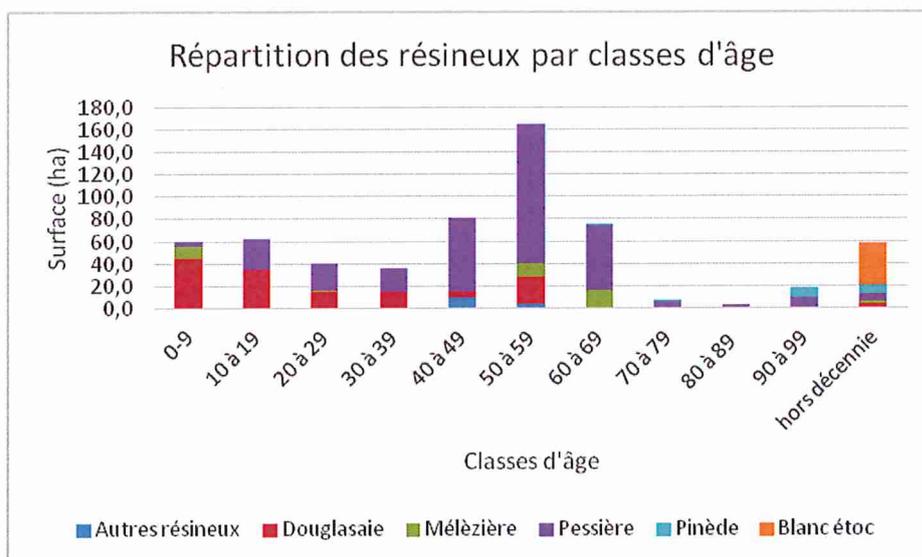


*Sainte-Cécile compartiment 21 – futaie résineuse de structure régulière. On y observe un début de régénération naturelle d'épicéa*

### Structure

L'ensemble de nos peuplements résineux est issu de plantations et présente au départ une structure régulière.

Le graphique suivant présente la répartition par classes d'âge des peuplements résineux.



On observe :

- une forte proportion de bois dans la classe d'âge 50 à 59 ans et une bonne représentativité des classes d'âge 40 à 49 et 60 à 69 ans,
- une accumulation réduite de gros bois (28,2 ha de plus de 70 ans soit 5 %),

- une bonne régularité dans les jeunes plantations témoignant de la recherche d'un effort de régénération constant appliqué depuis plusieurs dizaines d'années.

### 3.2.3.2. Gestion

Lors du dernier plan de régénération, l'ensemble des parcelles résineuses étaient traitées en futaie régulière. Depuis plusieurs années, une certaine proportion des parcelles sont traitées en futaie irrégulière. De plus amples informations sur ce choix sont apportées au chapitre 6.

Nous comparerons ci-dessous la répartition par classes d'âge des peuplements résineux traités en futaie régulière intensive (346 ha soit 61% des résineux), en futaie irrégulière (214,6 ha soit 37%) et les quelques peuplements, essentiellement des pineraies mises dans un secteur régulier extensif (11,8 ha soit 2%).

Notons qu'à ce stade, la démarche d'irrégularisation n'a été généralisée qu'au niveau des peuplements de plus de 40 ans. Cela signifie que les surfaces des secteurs ne sont pas définitives et qu'il y a peu de jeunes peuplements dans le secteur irrégulier.

#### *Qualité, état sanitaire et dégâts de gibier*

La qualité des peuplements résineux est généralement bonne. On déplore localement un peu de pourriture rouge et à certains endroits, d'importants dégâts de gibier (ancienne unité d'aménagement de Muno, Lacuisine autour de la ferme des Froidvents en particulier).

Les dégâts d'abroussement et de frottis (cervidés, mouflons et chevreuils) posent problème au niveau des jeunes plantations résineuses (douglas, mélèzes). Dans certains secteurs ces plantations sont d'office protégées ou clôturées (anciennes unités d'aménagement de Sainte-Cécile et de Muno).

## 3.3. STATISTIQUE BIOLOGIQUE

### 3.3.1. PHYTOSOCIOLOGIE

La propriété est potentiellement riche en associations phytosociologiques. En effet, la diversité des sols est assez grande du fait de l'interface entre l'Ardenne et la Gaume : sols calcaires, schisteux, gréseux et sols d'alluvions-colluvions, fonds de vallées et versants à expositions diverses.

En Ardenne, l'essaim climacique est constitué par diverses sous-associations et variantes de la hêtraie à luzule blanche (habitat NATURA 2000 9110). Le chêne sessile y est localement assez bien représenté. Les essences annexes telles le charme, le bouleau et l'érable dans les meilleurs faciès sont assez rares.

Dans les stations impropres, à cause de leur topographie particulière, à l'installation de la hêtraie climacique, on rencontre deux types de chênaies de milieux acides : la chênaie sessiliflore à bouleau sur versants secs au sud et la chênaie pédonculée à bouleaux et molinie sur les sols les plus humides ou le long des petits ruisseaux ardennais (habitat 9120).

Ces dernières situations ont souvent fait l'objet d'enrésinements.

En Lorraine, sur les grès et schistes sinémuriens, on retrouve les variantes les plus riches de la hêtraie à luzule et la hêtraie à mélisse et aspérule (habitat 9130) avec comme essences d'accompagnement du hêtre les chênes, les érables planes et sycomores, le charme et le frêne, le merisier et le tilleul dans les meilleures stations.

On observe très localement quelques rares stations à ail des ours et mercuriales.

Au niveau des dépressions marneuses, les sols argileux lourds sont occupés par de la chênaie-frênaie subatlantique à primevères (habitat 9160).

Quant aux fonds de vallée les plus riches, ils sont principalement occupés par l'aulnaie-frênaie (habitat prioritaire NATURA 2000 91EO - anciennes UA des Aisances, Villers-devant-Orval, Munio).

Très localement, on peut également trouver l'érablière de ravin (habitat 9180) et l'aulnaie alluviale (habitat 91EO).

### 3.3.2. ESPECES

Une liste exhaustive des espèces présentes a été réalisée avec la collaboration du DEMNA et est présentée en annexe 3.

#### *Espèces végétales indigènes*

Au niveau de la flore, une attention toute particulière sera accordée aux espèces indicatrices des forêts anciennes qui sont citées ci-dessous :

Plantes à rhizome : Blechnum en épi (*Blechnum spicant*), Muguet (*Convallaria majalis*), Luzule blanche (*Luzula luzuloides*), Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*), Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*), Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*), Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*)  
 Plantes à bulbe : Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), Anémone fausse-renoncule (*A. ranunculoides*), Aspérule odorante (*Galium odoratum*), Jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*), Renoncule à tête d'or (*Ranunculus auricomus*).

#### *Espèces animales indigènes*

##### Mammifères

De nombreuses espèces de chauves-souris, espèces rares à assez rares fréquentent nos massifs forestiers pour y rechercher la nourriture : le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*).

D'autres y trouvent le gîte comme c'est le cas pour la Barbastelle (*Barbastella barbastellis*) récemment identifiée sur différents sites de la commune.

Au niveau des grands mammifères, notons la présence des espèces suivantes : Blaireau (*Meles meles*) et Chat sauvage (*Felix silvestris*) auxquelles le forestier sera attentif lors des opérations de gestion.

Le Castor (*Castor fiber*) réintroduit il y a une dizaine d'années est observé au niveau de la plupart de nos plaines alluviales. Sa présence changera fondamentalement l'aspect de nos peuplements alluviaux dans les prochaines années. Quelques mesures d'adaptation peuvent être suivies le cas échéant pour faciliter la cohabitation :

- Poser des protections sur les élites à maintenir ;
- Grillager les régénérations;
- Marteler plus fréquemment en plaine alluviale pour éviter les chablis dans la rivière et amener plus de végétation au sol dans la bande alluviale;
- Favoriser le rajeunissement de la ripisylve.



*Lacuisine compartiment 290 –  
taille très caractéristique d'un bois attaqué par le castor*



*Forêt de Chiny compartiment 830 – dégâts de castor dans la plaine alluviale de la Semois. La  
plupart des gros bois sont rongés par le castor.*

### Oiseaux

Les différentes espèces de pics sont bien représentées dans nos forêts : le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le pic épeiche (*Dendrocopos major*), le pic épeichette (*Dryobates minor*) et le Pic vert (*Picus viridis*).

Notons le retour assez récent de la Cigogne noire (*Ciconia nigra*) qui niche dans nos forêts feuillues et utilise nos ruisseaux et étangs forestiers comme sites de nourrissage.

En ce qui concerne les rapaces, la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et le milan royal (*Milvus milvus*) nichent en forêt.

Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Hibou grand duc (*Bubo bubo*) ont fait l'objet de différentes observations (nidification suspectée ou avérée) aux abords d'escarpement rocheux longeant la Semois ou dans des carrières proches.

Le Grand corbeau (*Corvus corax*) a été réintroduit dans la région il y a plusieurs dizaines d'années et sa population se porte bien.

A proximité des cours d'eau le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), le Cingle plongeur (*Cinclus cinclus*) et la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) sont des espèces assez intéressantes.

#### Insectes

Notons la présence de certains papillons comme le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*), le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*) ou le cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et de certaines libellules comme l'agrion du mercure (*Coenagrion mercuriale*), présent sur les cours d'eau de bonne qualité le long de la frontière française, et le cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*) que l'on retrouve patrouillant à proximité des crons et des suintements calcaires des peuplements feuillus.

#### Poissons

Dans les petits cours d'eau traversant nos massifs, notons la présence d'espèces Natura 2000 comme le Chabot (*Cottus gobio*) et la Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*).

#### Reptiles et amphibiens

Au niveau des amphibiens, les espèces forestières les plus emblématiques sont la Salamandre (*Salamandra salamandra*), l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Triton alpestre (*Triturus alpestris*) et le Triton palmé (*Triturus helveticus*).

Deux espèces de reptiles présentes méritent d'être signalées : la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et le lézard vivipare (*Lacerta vivipara*).

#### Autres invertébrés

La plus grosse population de mulette épaisse (*Unio crassus*) en Région wallonne est située sur la Semois ; cette population est en bon état de conservation et constitue un élément particulièrement remarquable.

#### **Espèces invasives**

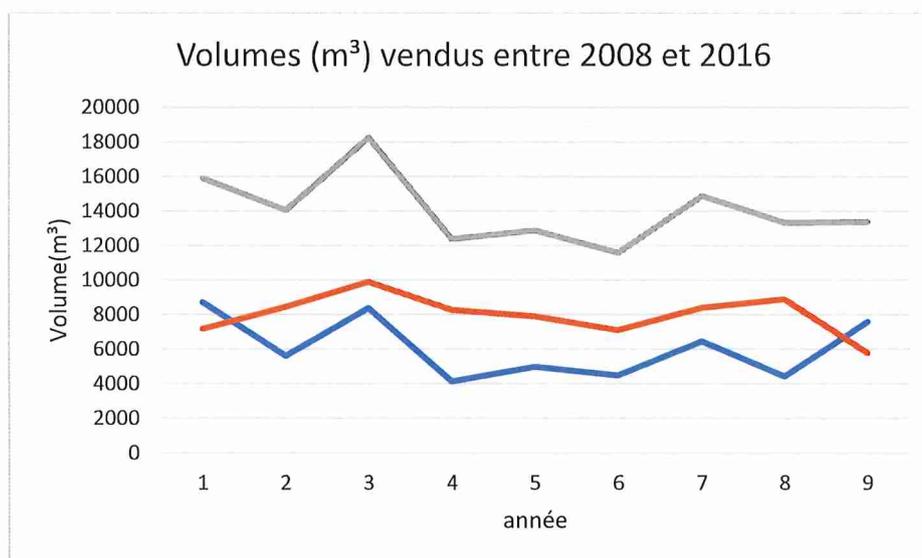
Les espèces invasives observées dans nos massifs forestiers sont : la Renouée du Japon (*Fallopia sp.*), la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*), le *Prunus serotina*, l'Ecrevisse turque (*Astacus leptodactylus*), l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*), l'Ecrevisse du Pacifique (*Pacifastacus leniusculus*), la Bernache du Canada (*Branta canadensis*), le Raton laveur (*Procyon lotor*), le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et le Ragondin (*Myocastor coypus*).

### 3.4. STATISTIQUE ÉCONOMIQUE

#### 3.4.1. VOLUMES DE BOIS VENDUS

Le tableau suivant reprend les volumes vendus entre 2008 et 2016.

Année	Volume grume feuillus (m <sup>3</sup> )	Volume grume résineux (m <sup>3</sup> )	Volume grume total (m <sup>3</sup> )
2008	8 711	7 182	15 893
2009	5 603	8 456	14 059
2010	8 373	9 891	18 264
2011	4 123	8 262	12 385
2012	4 978	7 897	12 875
2013	4 475	7 106	11 581
2014	6 463	8 400	14 863
2015	4 415	8 911	13 326
2016	7 574	5 799	13 373
<b>Moyenne 2008-2016</b>	<b>6 079</b>	<b>7 989</b>	<b>14 069</b>



On observe une certaine régularité des volumes délivrés, même si cette dernière est parfois difficile à atteindre compte tenu des aléas liés à des imprévus (tempêtes, chablis) et à la composition des coupes.